

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS**

Date de la convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016

24 janvier 2023

OBJET : FINANCES - Budget primitif 2023 - Budget Annexe Eau

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS** le **DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel), AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le budget annexe EAU s'élève globalement à 6 400 000 €, dont 2 306 000 € en section d'exploitation et 4 094 000 € en section d'investissement.

1. Section d'exploitation : 2 306 000 €

Recettes d'exploitation :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 087 000	2 139 000	52 000	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	19 600	27 000	7 400	38%
Total Recettes réelles d'exploitation	2 106 600	2 166 000	59 400	3%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 000	140 000		
--	---------	---------	--	--

Total Recettes	2 211 600	2 306 000		
-----------------------	------------------	------------------	--	--

Dépenses d'exploitation :

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	269 350	277 150	7 800	3%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	172 800	182 000	9 200	5%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	30 000	30 000	0%
66 CHARGES FINANCIERES	22 200	45 000	22 800	103%
Total Dépenses réelles d'exploitation	464 350	534 150	69 800	15%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 147 250	1 091 850		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000	680 000		

Total Dépenses	2 211 600	2 306 000		
-----------------------	------------------	------------------	--	--

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation : 2 166 000 €

Ces recettes comprennent les redevances perçues par la collectivité. Elles progressent de + 2 % par rapport au budget 2022.

Elles comprennent également 27 000 € de subvention d'exploitation de l'Agence de l'eau pour l'animation du contrat de bassin du Beaujolais et la mise en place du plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'Eau.

Les recettes d'ordre d'exploitation : 140 000 €

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement perçues (140 000 €). Cette reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge des dotations aux amortissements des biens que les subventions ont contribué à financer.

1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 534 150 €

Les dépenses réelles d'exploitations affichent une hausse de + 15 % par rapport au BP 2022.

Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 277 150 € (+ 7 800 €, soit + 3 % par rapport au BP 2022). Ces charges concernent essentiellement les frais de fonctionnement du service (maintenance, assurance) et les études diverses (géo-référencement des réseaux, sécurité sanitaire, bilan des champs captant). Elles progressent principalement sous l'effet des dépenses nécessaires à l'entretien des champs captant (+10 000 €).
- Les charges de personnel : 182 000 €, en progression de 5 % par rapport au BP 2022

- Les charges financières : 45 000 € progressent suite à la hausse des taux et la souscription d'un nouvel emprunt à taux révisable en 2022.
- Dépenses imprévues : 30 000 €

Les opérations d'ordre d'exploitation : 1 771 850 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (680 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (1 091 850 €). Elles trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

1.3 L'épargne de l'exercice : 1 631 850 €

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2023 (recettes réelles d'exploitation – dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 631 850 €, contre 1 642 250 € prévu en 2022 soit une légère baisse de 0,6 %.

	BP 2022	BP 2023	Variation / BP 2022 en euros	Variation / BP 2022 en %
Total Recettes réelles d'exploitation	2 106 600	2 166 000	59 400	3%
Total Dépenses réelles d'exploitation	464 350	534 150	69 800	15%
Epargne brute	1 642 250	1 631 850	-10 400	-0,6%

2. Section d'investissement : 4 094 000 €.

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2022	BP 2023
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	169 000	489 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 652 750	1 823 150
Total Dépenses d'investissement réelles de l'exercice	1 821 750	2 312 150
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 147 250	1 091 850
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000	680 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000	10 000
Total Recettes d'investissement	3 579 000	4 094 000

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2022	BP 2023
020 DEPENSES IMPREVUES	0	100 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	270 000	304 000
OPERATIONS	3 194 000	3 540 000
Total Dépenses d'investissement réelles de l'exercice	3 464 000	3 944 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	105 000	140 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000	10 000
Total Dépenses d'investissement	3 579 000	4 094 000

Sont ainsi notamment prévus :

- **Usine de potabilisation** : changement des Polhydras (350 000 €) (opération décalée de 2022 sur 2023)
- **-Protection des champs captant** : 900 000 € : acquisition de parcelles et d'un bâtiment (680 000 €), mise en prairie, haies, enrochement, rénovation et création de réseaux d'irrigation (220 000 €), financé à 70 % par l'AERMC)
- **Travaux de rénovation des canalisations** : 2 000 000 €
- **Création de piézomètres complémentaires** : 30 000 €
- **Mise en place de la télégestion des données de qualité Eau Potable** : 260 000 € (financée à 50 % par l'AERMC)

Les dépenses d'ordre d'investissement : 150 000 €

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent :

- à l'amortissement des subventions d'investissement perçues (140 000 €), et trouvent leur exacte correspondance en recettes d'ordre de fonctionnement.
- aux opérations patrimoniales (10 000 €) qui correspondent à l'intégration des frais d'insertion et des frais d'étude sur les comptes définitifs

3. Synthèse

Le besoin de financement de la section d'investissement (hors emprunt) s'élève à 1 823 150 €, contre 1 652 750 € en 2022. Il convient ainsi de recourir à l'emprunt à hauteur de 1 823 150 € pour équilibrer le budget.

		BP 2022	BP 2023
A	Dépenses réelles d'investissement	3 464 000	3 944 000
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	169 000	489 000
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	3 295 000	3 455 000
D	Recettes réelles de fonctionnement	2 106 600	2 166 000
E	Dépenses réelles de fonctionnement	464 350	534 150
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	1 642 250	1 631 850
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	1 652 750	1 823 150
I	Besoin de financement (emprunt)	1 652 750	1 823 150

L'encours de dette au 31-12-2022 s'établira à 3 530 323 €.

	31-12-2021	31-12-2022
Capital restant dû	3 096 790	3 530 323

Il s'établirait à 5 050 991 € au 31.12.2023, compte tenu de l'emprunt prévu au budget 2023, emprunt qui pourra être réduit lors de la reprise du résultat 2022.

La capacité de désendettement se porterait ainsi à 3,1 ans, avant reprise du résultat 2022.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 voix contre :
Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe EAU 2023.

Pascal RONZIERE
Président

